

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4615

commission principale : **finances et institutions**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Budget primitif 2008 - Budget principal**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire**

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palreja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vatié, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémont).

Absents non excusés : M. Chaffrignon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 18 décembre 2007**Délibération n° 2007-4615**

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2008 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2007, le projet de budget primitif pour 2008 du budget principal a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 1 651 447 681 € (+ 2,57 %).

Ce projet de budget est marqué par le maintien de la volonté que les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas plus vite en pourcentage que les recettes de la même section, même dans un contexte rendu difficile par :

- une perspective de diminution des recettes en provenance de l'Etat (ensemble DGF et allocations de compensation à - 1,14 % par rapport à 2007, avec 342,2 M€ en 2008 au lieu de 346,1 M€ l'an dernier, soit une perte de 3,9 M€),
- une augmentation exceptionnelle des attributions de compensation TPU versées par la Communauté urbaine au regard des rôles supplémentaires de taxe professionnelle inattendus au titre de 2002 (+ 1,52 M€),
- une évolution des dépenses de fonctionnement principalement liée aux engagements de financement des opérations de ZAC sous forme de subventions (37,3 M€ en 2008, y compris le projet Concerto à Confluence pour 0,743 M€, au lieu de 24,5 M€ en 2007).

Dans ce contexte, les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif proposent une évolution globale de 1,76 % pour atteindre un montant total de 1 071,991 M€ (1 053,433 M€ en 2007).

En dépenses réelles de fonctionnement, le budget primitif 2008 s'établit à 910,598 M€ (+ 1,76 %) à périmètre constant (894,807 M€ en 2007), soit une diminution des dépenses pour certains secteurs d'activités de la Communauté urbaine (- 0,72 % globalement, représentant - 1,6 M€), tandis que la progression de la masse salariale, arbitrée à + 2,5 %, apparaît maîtrisée et que les charges financières accusent une augmentation de 12,95 %.

La diminution des dépenses provient notamment du secteur de la collecte des ordures ménagères qui affiche une économie de près de 3 M€ en 2008, dont 2,7 M€ liés aux nouveaux marchés délibérés le 15 octobre 2007.

Avec 161,4 M€, l'autofinancement brut évolue également de 1,76 % (158,6 M€ en 2007).

Avec 110,197 M€, le virement prévisionnel à la section d'investissement progresse de 8,48 % (101,580 M€ en 2007).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 579,053 M€, en augmentation de 4,11 % par rapport à 2007 (556,170 M€). En 2008, il est prévu de consacrer, en mouvements réels, pour l'investissement opérationnel 426,546 M€ en dépenses et 58,546 M€ en recettes, soit une charge nette de 368 M€ (374 M€ en 2007).

L'encours de la dette est estimé à la fin de l'année 2007 à 1 068,063 M€. Le besoin d'emprunt à long terme en 2008 se situe à hauteur de 240 M€ (252 M€ en 2007).

Le tableau n° 1 ci-dessous présente la synthèse du budget primitif 2008.

Budget primitif 2008 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2007	Budget primitif 2008	Evolution 2008/2007
recettes réelles de fonctionnement	1 053,433	1 071,991	1,76 %
recettes d'ordre de fonctionnement	0,427	0,403	- 5,62 %
total recettes de fonctionnement	1 053,860	1 072,394	1,76 %
dépenses réelles de fonctionnement	894,807	910,598	1,76 %
dépenses d'ordre de fonctionnement	159,053	161,796	1,72 %
total dépenses de fonctionnement	1 053,860	1 072,394	1,76 %
autofinancement brut	158,626	161,393	1,76 %
remboursement capital	86,931	91,689	5,47 %
épargne nette	71,695	69,704	- 2,78 %
recettes réelles d'investissement	390,271	400,330	2,58 %
recettes d'ordre d'investissement	165,899	178,723	7,73 %
total recettes d'investissement	556,170	579,053	4,11 %
dépenses réelles d'investissement	548,897	561,722	2,34 %
dépenses d'ordre d'investissement	7,273	17,331	138,29 %
total dépenses d'investissement	556,170	579,053	4,11 %
total budget primitif	1 610,030	1 651,447	2,57 %

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 072 394 339 €.

Budget primitif 2008 - budget principal - section de fonctionnement (en M€) - tableau n° 2

Libellé	Budget primitif 2007	Budget primitif 2008	Evolution 2008/2007
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 053,433	1 071,991	1,76 %
atténuation de charges	3,784	4,110	8,62 %
<i>dont remboursements part agents titres restaurant</i>	<i>2,060</i>	<i>2,000</i>	<i>- 2,91 %</i>
<i>dont Emous remboursement coûts des chefs de projet</i>	<i>0,610</i>	<i>0,900</i>	<i>47,54 %</i>

produits des services, du domaine et ventes diverses	59,605	59,043	- 0,94 %
<i>dont recettes péage BPNL</i>	27,000	27,100	0,37 %
<i>dont vente d'énergie</i>	6,107	6,864	12,40 %
<i>dont réfections de tranchées</i>	5,150	4,000	- 22,33 %
<i>dont ventes issues de la collecte sélective</i>	2,932	3,751	27,93 %
<i>dont affectataires centre d'échanges de Lyon Perrache</i>	2,804	2,854	1,78 %
<i>dont redevance EDF</i>	2,548	2,500	- 1,88 %
<i>dont redevance incinération des ordures ménagères</i>	3,740	2,123	- 43,24 %
<i>dont remboursements charges de structure par les budgets annexes M49</i>	1,667	1,949	16,92 %
impôts et taxes	615,101	631,051	2,59 %
<i>dont fiscalité</i>	505,670	518,300	2,50 %
<i>dont attributions de compensations (TPU)</i>	10,700	10,700	0,00 %
<i>dont TEOM</i>	97,880	101,306	3,50 %
dotations et participations	360,434	359,917	- 0,14 %
<i>dont DGF</i>	323,826	324,188	0,11 %
<i>dont compensations</i>	22,300	18,000	- 19,28 %
<i>dont participations pour la collecte sélective</i>	5,538	7,405	33,71 %
<i>dont OPAH et interventions dans l'habitat privé</i>	0,760	1,000	31,58 %
autres produits de gestion courante	14,053	17,465	24,28 %
<i>dont locations d'immeubles</i>	7,466	10,537	41,13 %
<i>dont redevances parcs de stationnement</i>	4,340	4,537	4,54 %
<i>dont redevance palais des congrès</i>	1,700	1,700	0,00 %
produits financiers	0,005	0,005	0,00 %
produits exceptionnels	0,451	0,400	- 11,31 %
total des mouvements d'ordre	0,427	0,403	- 5,62 %
mouvements d'ordre	0,427	0,403	- 5,62 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 053,860	1 072,394	1,76 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	894,807	910,598	1,76 %
charges à caractère général	212,559	211,711	- 0,40 %
<i>dont nettoyage et déneigement</i>	30,865	29,307	- 5,05 %
<i>dont usines d'incinération des ordures ménagères</i>	27,831	29,178	4,84 %
<i>dont traitement et valorisation des matières</i>	24,461	26,074	6,59 %
<i>dont voirie territoriale de proximité</i>	20,935	19,585	- 6,45 %
<i>dont collecte ordures ménagères</i>	19,412	16,346	- 15,79 %
<i>dont gestion foncière et immobilière</i>	12,294	13,635	10,91 %
<i>dont gestion du BPNL</i>	8,830	8,857	0,31 %
<i>dont mission habitat</i>	3,995	4,200	5,13 %
<i>dont gestion des tunnels</i>	3,503	3,001	- 14,33 %
charges de personnel et frais assimilés	169,377	172,835	2,04 %
<i>dont masse salariale</i>	160,904	164,836	2,44 %
atténuation de produits	227,080	229,100	0,89 %
<i>dont attributions de compensations TPU</i>	211,080	212,600	0,72 %
<i>dont dotation de solidarité</i>	16,000	16,500	3,13 %

autres charges de gestion courante	204,391	209,951	2,72 %
<i>dont Sytral</i>	116,859	118,446	1,36 %
<i>dont SDIS</i>	25,988	26,192	0,78 %
<i>dont contribution au titre des eaux pluviales</i>	14,905	14,451	- 3,05 %
<i>dont subventions économiques + Aderly</i>	11,731	11,425	- 2,61 %
<i>dont reversement recettes BPNL au Département</i>	6,200	7,400	19,35 %
<i>dont offices communautaires d'HLM</i>	4,500	4,500	0,00 %
<i>dont biennale et clubs sportifs</i>	3,442	3,284	- 4,59 %
<i>dont subvention aux mutuelles (masse salariale)</i>	0,870	0,880	1,15 %
frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,765	0,780	1,96 %
charges financières	43,084	48,608	12,82 %
<i>dont intérêts de la dette</i>	42,610	45,315	6,35 %
<i>dont ICNE</i>	0,474	3,293	594,73 %
charges exceptionnelles	26,702	37,254	39,52%
<i>dont opération Concerto sur Confluence et déficits de ZAC</i>	24,500	37,229	51,96 %
dotations aux provisions	10,465	0,000	- 100,00 %
dépenses imprévues	0,385	0,359	- 6,75 %
total des mouvements d'ordre	159,053	161,796	1,72 %
amortissements-provisions	15,888		- 100,00 %
annuités pour amortissement des immobilisations et subventions	41,585	51,598	24,08 %
virement à la section d'investissement	101,580	110,198	8,48 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 053,860	1 072,394	1,76 %

1)° - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles pourraient progresser de 1,76 % et atteindre 1 071,991 M€.

Les recettes réelles sont principalement constituées de la taxe professionnelle, des dotations de l'Etat et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les autres produits de la Communauté urbaine représentent moins de 10 % des ressources de fonctionnement.

a) - La taxe professionnelle

Au vu des évolutions modestes observées ces dernières années, ce budget est établi sur une hypothèse de croissance des bases de la taxe professionnelle de 2,5 %. A taux constant, le produit des rôles généraux de taxe professionnelle progresserait donc également de 2,5 %, ce qui correspondrait à une recette de 518,300 M€.

b) - Les attributions de compensation

Les attributions de compensation reçues de certaines Communes ou versées à d'autres ont pour vocation d'assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique à compter de 2003. On peut considérer que le montant des attributions reçues par la Communauté urbaine est stabilisé à hauteur de 10,700 M€.

Le prélèvement au titre de la loi SRU, relative à la production de logements sociaux dans les communes conformément au Programme local de l'habitat, atteindrait 0,745 M€ en 2008 (0,845 M€ au budget primitif 2007).

c) - La dotation globale de fonctionnement

Le produit attendu de la dotation globale de fonctionnement s'élève à 324,188 M€, qui se décomposeraient de la façon suivante :

- la dotation d'intercommunalité, 95,572 M€ prévus pour 2008 contre 94,249 M€ au budget primitif 2007, progresse en fonction de la population de l'EPCI (effet marginal) et selon un index égal à la variation de la dotation forfaitaire des Communes (arrêté à 1,0086),

- la dotation de compensation, conformément au nouveau contrat de stabilité proposé par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2008, ne progressera pas. La prévision prudente de 228,616 M€ en 2008 correspond au montant perçu en 2007.

d) - Les allocations compensatrices fiscales

Au vu des variables d'ajustement prévues par le projet de loi de finances pour 2008, les différentes allocations compensatrices pourraient être ramenées au total à 18,000 M€ en 2008 à comparer à 22,3 M€ en 2007, soit une diminution de 19,28 %.

e) - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Depuis 2005, le conseil de Communauté a voté les taux de cette taxe assis sur la taxe foncière des propriétés bâties.

Pour 2008, le produit de la TEOM pourrait suivre l'augmentation naturelle des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, estimée à + 3,5 %, pour passer à 101,306 M€ sans augmentation des taux.

f) - Les autres recettes de fonctionnement

Hors la taxe professionnelle, les dotations de l'Etat et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les autres recettes représenteraient 9,21 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 8,75 % en 2007).

Ainsi, en 2008, 98,752 M€ (contre 92,206 M€ en 2007) pourraient provenir des différents secteurs d'activités de la Communauté urbaine.

Des recettes nouvelles, de l'ordre de 6,546 M€, portent notamment sur les éléments suivants :

- les recettes directes et les participations liées à la collecte sélective progressent de 1,759 M€ du fait du doublement de la fréquence de ramassage sur Lyon et Villeurbanne, d'une meilleure qualité du tri et de la participation du Sitom aux dépenses du quai de transfert de Givors,

- la participation de la Communauté urbaine au projet national de labellisation du service public de collecte, dont l'objectif à terme est d'optimiser la collecte des déchets ménagers, serait subventionnée à hauteur de 1 € par habitant, soit une recette exceptionnelle de 1,200 M€,

- la poursuite de signatures de baux emphytéotiques passés avec les organismes de logements sociaux permettrait d'inscrire 5,660 M€ en 2008 au titre des droits d'entrée, soit 2,660 M€ de plus qu'en 2007.

2)° - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles pourraient progresser de 1,76 % et atteindre 910,598 M€.

Pour le budget principal, l'objectif de conserver un bon niveau d'autofinancement reste présent même si une politique forte d'investissement induit des coûts d'entretien et d'exploitation supplémentaires difficiles à absorber dans un contexte de forte contrainte des budgets de fonctionnement.

a) - Les atténuations de produits

Les attributions de compensation sont versées à certaines Communes pour assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique. Toutefois, certaines Communes ont encore bénéficié, en 2007, de rôles supplémentaires de taxe professionnelle au titre de 2002.

Bien que les montants de ces rôles soient de 250 000 €, l'impact sur le volume des attributions de compensation de 2008 sera significatif car il portera sur 5 années de rattrapage. Ainsi, les attributions de compensation reversées aux Communes augmenteraient de 0,72 %, pour atteindre 212,600 M€ en 2008 (211,080 M€ en 2007).

La dotation de solidarité représentera, quant à elle, 16,500 M€ (16,000 M€ en 2007) en hausse de 3,13 %. Ses mécanismes d'attribution sont réajustés par délibération présentée ce même jour au vote du Conseil.

b) - Les subventions

Les subventions de fonctionnement représenteraient en 2008 un peu plus de 243,190 M€, en évolution de 16,361 M€ par rapport à 2007 du fait principalement des versements aux bilans des opérations d'aménagement de type zones d'aménagement concerté (ZAC) qui, avec 36,5 M€, représentent + 12,500 M€ par rapport à 2007.

Les subventions permettent à la Communauté urbaine de soutenir des actions conduites par des partenaires privés ou publics pour favoriser les politiques stratégiques communautaires dans tous ses secteurs d'activité : les déplacements, l'économie et l'emploi, l'habitat, l'écologie, l'aménagement des espaces publics et les événements culturels et sportifs.

Les principales subventions concerneraient en 2008 :

- les déplacements, pour lesquels il serait proposé de verser, selon l'indexation sur l'indice Insee des ménages hors tabac, près de 118,446 M€ au Sytral, en sachant que la participation 2008 comprendrait 0,450 M€ au titre de l'opération pour un ticket intermodal dans le cadre du projet sur le Réseau express de l'agglomération lyonnaise (Real),
- les opérations d'aménagement, pour lesquelles 37,229 M€ (24,500 M€ au budget primitif 2007) pourraient être alloués et tiendraient compte des subventions pour l'opération Concerto à Lyon Confluence (0,743 M€) et de versements anticipés pour les opérations ZAC de la Duchère à Lyon 9° (6,000 M€), ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne (4,835 M€), ZAC Confluence à Lyon 2° (1,815 M€),
- le SDIS, financé en 2008 à hauteur de 26,192 M€ (25,988 M€ en 2007), dont 23,292 M€ au titre de la contribution annuelle, indexée à + 1,6 % (indice Insee avec tabac), et 2,900 M€ au titre des avantages acquis par le personnel avant le transfert de compétences au département du Rhône en janvier 1999,
- la participation du budget principal au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales, fixée à 14,451 M€, par application des taux de 21 % sur la charge nette d'exploitation et 32 % sur les charges de la dette et des amortissements,
- les subventions économiques (11,425 M€ en 2008, 11,731 M€ en 2007).

Ce soutien à l'action économique intègre notamment les interventions liées aux pôles de compétitivité (0,500 M€), au projet de cancérpôle (Clara), dont le contrat s'achèvera en 2008 (0,597 M€), au lancement du plan université 2008-2010 pour 1,3 M€, aux pépinières d'entreprises et à l'immobilier dédié (0,960 M€), au forum biovision (0,465 M€), à la mode (0,623 M€) et les subventions versées à l'Aderly (1,700 M€). Il permettrait, par ailleurs, de soutenir, diffuser et exporter le label OnlyLyon à l'international (1,000 M€).

En ce qui concerne les pôles de compétitivité, seules les actions d'animation pèsent sur la section de fonctionnement, la majorité du financement se retrouve en section d'investissement par le biais des subventions d'équipement,

- le reversement au conseil général du Rhône de la moitié de la charge nette des recettes du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), estimé à 7,400 M€,
- les participations communautaires à la biennale de la danse et aux clubs sportifs (3,284 M€),
- les subventions aux mutuelles qui entrent dans le calcul de la masse salariale (0, 880 M€).

c) - La masse salariale

Les charges de personnel et frais assimilés (172,835 M€) représentent le 4° poste de dépense après les subventions (243,190 M€), les charges à caractère général (211,711 M€) et les attributions de compensation de taxe professionnelle (212,600 M€).

Avec 164,836 M€, la masse salariale évoluerait de 2,44 %, sans les subventions aux mutuelles, tout en restant à un taux inférieur à 20 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

d) - Les intérêts de la dette

Pour 2008, les intérêts de la dette s'élèveraient à 45,315 M€, contre 42,610 M€ en 2007, soit une évolution de + 6,35 %. La hausse des taux, constatée aujourd'hui, a conduit à majorer la prévision des intérêts pour les emprunts à taux variables ou révisables.

e) - Les autres dépenses directes de fonctionnement

Si l'on déduit les attributions de compensation versées dans le cadre de la taxe professionnelle unique, la masse salariale et les charges financières, les autres dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 212,875 M€ en 2008 contre 226,375 M€ en 2007, représentant environ 23,38 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

Cette baisse de 13,500 M€ s'explique notamment par la mise en place en 2007 de provisions pour risque à hauteur de 10,465 M€ : en l'absence de connaissance de nouveaux risques éventuels, aucune provision n'est constituée pour 2008.

* La propreté

Hors subventions et masse salariale, ce domaine d'activités représenterait en 2008 105,940 M€, contre 107,405 M€ en 2007, soit une diminution de 1,465 M€ qu'expliquent plusieurs évolutions.

Une économie de 3,066 M€ est attendue sur l'ensemble de l'activité de la collecte des ordures ménagères, dont 2,665 M€ liés aux nouveaux marchés de collecte, qui devraient permettre de baisser substantiellement le coût de la tonne, de 89 € à 68 €. Par ailleurs, un nouveau marché de maintenance des bacs verts permet de réduire l'inscription budgétaire de 0,267 M€.

La diminution des budgets de nettoyage et déneigement (- 1,558 M€) concerne essentiellement les interventions d'urgence mais ne remet pas en cause le souci affirmé de maintenir des secteurs en nettoyage renforcé sur les hyper-centres de Lyon et Villeurbanne.

La hausse envisagée pour les usines d'incinération (+ 1,347 M€) est liée à la réorganisation du délestage : les flux de déchets seront orientés vers l'usine d'incinération de Bourgoin Jallieu plutôt que dans des centres d'enfouissement techniques, d'où un surcoût de 12 € à la tonne (122 € la tonne contre 110 €), mais aussi une meilleure prise en compte des normes environnementales.

Le traitement et la valorisation des matières connaîtront aussi une augmentation de 1,613 M€. Le doublement hebdomadaire de la collecte sélective sur Lyon et Villeurbanne, la reprise des déchèteries de Givors et Grigny, ainsi que l'exploitation du quai de transfert de Givors (pour lequel une recette du Sitom est attendue) expliquent la croissance de ce poste.

* La voirie

Pour ce secteur d'activités, les besoins sont évalués hors subventions à 41,675 M€ pour 2008 en dépenses directes contre 43,006 M€ en 2007, soit - 1,331 M€, compte tenu principalement de la minoration du poste réfection de tranchées de 1,5 M€, en application du protocole conclu avec EDF qui réalisera directement les travaux.

Les dépenses d'entretien relatives aux ouvrages d'art (tunnels sous la Croix-Rousse et Fourvière, trémies nord et sud Part-Dieu) diminueraient avec une prévision de 3,001 M€ en 2008 (3,503 M€ en 2007).

Certaines opérations d'investissement entraînent la reconstruction de murs de clôture chez les particuliers. Ces dépenses obligatoires sont à inscrire en section de fonctionnement : 0,700 M€ seraient prévus à ce titre en 2008.

Un audit contradictoire des prestations du marché abri voyageurs/Vélo'V sera lancé en 2008 pour mesurer la qualité du service rendu. Ce contrôle trimestriel, à réaliser sur une période de cinq ans, nécessite une inscription budgétaire de 0,120 M€.

Un contrôle devra aussi être effectué sur le respect des normes locales de publicité et des règles liées à l'accessibilité des mobiliers urbains : 0,160 M€ sont inscrits à cet effet.

*** Le développement urbain**

Ce domaine d'intervention représenterait, en dépenses directes, 11,362 M€ en 2008 contre 11,226 M€ en 2007.

Ce budget permettrait notamment de poursuivre les opérations en faveur de la politique de la ville (2,000 M€), les interventions en faveur de l'habitat privé (1,600 M€), les études de l'observatoire du logement (0,900 M€) et les actions des missions territoriales (1,077 M€).

Enfin, sur les 21 aires d'accueil des gens du voyage programmées dans le schéma directeur départemental, 14 sont à ce jour en service. Leur gestion nécessiterait l'inscription de 1,400 M€ en dépenses directes financées partiellement par la redevance des usagers (0,340 M€).

*** L'action foncière**

L'action foncière connaîtrait une augmentation des dépenses de 1,341 M€ en 2008 (13,635 M€ au lieu de 12,294 M€ en 2007).

En effet, des inscriptions complémentaires sont nécessaires pour faire face, d'une part, au versement de la taxe foncière de l'amphithéâtre de la Cité internationale, à la charge du propriétaire (0,434 M€) et, d'autre part, à la prise à bail de l'immeuble Domilyon, en vue de l'installation provisoire du centre d'infectiologie dans l'attente de la construction du bâtiment dédié (0,425 M€).

La section d'investissement

La Communauté urbaine gère les projets d'investissement en autorisations de programme individualisées et en crédits de paiement non affectés aux opérations.

La liste des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) a été votée le 21 décembre 2001, modifiée successivement les 21 janvier 2003, 12 juillet 2004, 19 décembre 2005 et enfin 10 janvier 2007. L'assemblée délibérante se prononce également sur le montant des opérations de programme qu'elle s'autorise à voter. En 2008, ce sera 350 M€, c'était 307 M€ en 2007.

Le 17 octobre 2007, les autorisations de programme affectées représentent 1 778 M€ en charge nette. Les paiements ont été réalisés à hauteur de 1 080,3 M€ en charge nette, avec 1 615,8 M€ en dépenses et 535,5 M€ en recettes. 697,7 M€ de charge nette restent à consommer sur les autorisations de programme individualisées.

Le montant des crédits de paiement à inscrire dans le budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement dans l'année 2008, exprimée dans le cadre du suivi physique et financier des projets d'investissement. En 2008, de nombreux projets sont en cours de réalisation ou en voie d'achèvement.

Cette enveloppe budgétaire s'établit à 368 M€ en charge nette pour 2008, proche de l'engagement financier décidé pour 2007 (374 M€). Les propositions budgétaires sont présentées par chapitre budgétaire et comptes dédiés, sans référence aux opérations de la programmation pluriannuelle.

La part des dépenses représente 443,4 M€ (422 M€ au budget primitif 2007) dont 64 M€ pour le versement programmé de subventions d'équipement. Les recettes opérationnelles sont estimées à 75,5 M€, soit 10 M€ de recettes réelles supplémentaires par rapport au budget primitif précédent. Ces prévisions comptabilisent :

- des mouvements réels pour 426,5 M€ en dépenses et 58,5 M€ en recettes,
- des mouvements pour ordre, équilibrés, pour 16,9 M€.

La section d'investissement est équilibrée à 579 M€, les crédits de paiement opérationnels mobilisent 76 % des inscriptions totales de dépenses et 13 % des prévisions de recettes.

Les autres inscriptions du budget 2008 constituent les mouvements financiers comprenant surtout les ressources propres de la collectivité, le programme d'emprunt, le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement pour les budgets annexes de l'assainissement et du restaurant, le prélèvement de la section de fonctionnement, soit la somme totale de 135,6 M€ en dépenses et de 503,5 M€ en recettes.

Budget primitif 2008 - budget principal - section d'investissement - (en M€) - tableau n° 3

Libellé	Budget primitif 2007	Evolution 2007/2006	Budget primitif 2008	Evolution 2008/2007
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	390,271	13,90 %	400,330	2,58 %
dont emprunt court terme de clôture	35,000	0,00 %	35,000	0,00 %
dont emprunt long terme	252,000	14,39 %	240,000	- 4,76 %
dont recettes opérationnelles	43,073	- 2,77 %	58,546	35,92 %
dont cessions foncières	15,000		10,000	- 33,33 %
dont autres recettes d'investissement	45,198	5,02 %	56,784	25,63 %
total des mouvements d'ordre	165,899	3,01 %	178,723	7,73 %
dont mouvements intersections	159,053	0,25 %	161,795	1,72 %
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>101,580</i>	<i>- 4,35 %</i>	<i>110,197</i>	<i>8,48 %</i>
dont mouvements à l'intérieur de la section	6,846	185,49 %	16,928	147,27 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	556,170	10,42 %	579,053	4,11 %
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	548,897	9,59 %	561,722	2,34 %
remboursement capital dette	86,931	12,35 %	91,689	5,47 %
remboursement dette court terme	35,000	0,00 %	35,000	0,00 %
investissements opérationnels	417,073	7,74 %	426,546	2,27 %
<i>dont subventions d'équipement</i>	<i>50,000</i>	<i>16,84 %</i>	<i>64,342</i>	<i>28,68 %</i>
autres dépenses d'investissement	9,893	621,06 %	8,487	- 14,21 %
total des mouvements d'ordre	7,273	157,73 %	17,331	138,29 %
dont mouvements intersections	0,427	0,71 %	0,403	- 5,62 %
dont mouvements à l'intérieur de la section	6,846	185,49 %	16,928	147,27 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	556,170	10,42 %	579,053	4,11 %

1) - Les inscriptions opérationnelles

Les dépenses opérationnelles en mouvements réels (426,5 M€) enregistrent pour cet exercice une progression de 2,3 % par rapport au précédent budget (417 M€). Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 hors comptes d'avances 238) sont contenues à 313 M€ contre 324 M€ en 2007. Avec 10,18 M€, les immobilisations financières progressent sensiblement en 2008 compte tenu de l'inscription pour l'acquittement de la dernière annuité relative à l'achat de la caserne Sergent Blandan à Lyon 7° (10 M€).

La mobilisation des crédits d'investissement pour le versement de subventions d'équipement dans le cadre de la PPI ne cesse d'augmenter depuis 2006 : de 40,71 M€ la première année, puis 50 M€ en 2007, elles sont programmées à hauteur de 64,3 M€ pour 2008, soit une hausse de 58 % en trois ans.

Ces subventions d'équipement mobilisent 15 % des dépenses réelles opérationnelles. Cette prévision doit couvrir les engagements pris par la Communauté urbaine auprès des organismes publics pour 51,6 M€ et auprès des personnes de droit privé pour 12,7 M€. Parmi ces inscriptions, on notera les plus significatives comme :

- le versement de 4,95 M€ à l'Etat pour l'aménagement de l'échangeur du Tronchon sur les communes de Dardilly et de Limonest,

- le soutien aux opérations de relogement des familles des gens du voyage sédentarisées, soit une subvention aux Communes de 1,153 M€,
- la délégation des aides à la pierre de 4 M€ à destination des établissements publics locaux et de 6,7 M€ pour les bénéficiaires privés,
- le reversement pour 2,5 M€ des participations européennes et régionales reçues aux partenaires de l'opération Lyon Confluence-projet Concerto. Cette dépense est couverte par l'inscription des recettes pour le même montant,
- le plan des Hospices civils de Lyon pour une contribution provisionnée à hauteur de 6,910 M€,
- une inscription globale de 17,706 M€ pour financer les ouvrages du Réseau ferré de France (RFF) et de la SNCF dans le cadre de l'extension du centre de maintenance TGV Lyon Guillotière (7 M€), de la halte ferroviaire Jean Macé à Lyon 7° (3,75 M€), de la modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône, entre Perrache et Givors (projet Real) et aussi pour la gare de la Part-Dieu à Lyon 3° (3,556 M€), et enfin pour le traitement des lignes et ouvrages d'art dans la ZAC Confluence (2,4 M€),
- 3,6 M€ à verser à Lyon Parc Auto (LPA) et à la société Omniparc pour l'aménagement des parcs de stationnement de la fosse aux Ours à Lyon 3°, du Gros Caillou à Lyon 4°, de l'hôtel de ville à Villeurbanne et de Perrache archives à Lyon 2°,
- le surcoût qualitatif des ouvrages réalisés pour la ligne T 4 du tramway (Lyon 3° Part-Dieu-Vénissieux Minguettes) pris en charge pour 1,686 M€,
- 6,34 M€ pour les actions engagées ou à venir pour les pôles d'excellence et les actions de marketing territorial et 2 M€ dans le cadre du contrat de plan, volet recherche, pour le canceropôle,
- une provision de 5 M€ est également destinée à assurer les versements supplémentaires 2008, objets d'une contractualisation dans l'année, conforme aux engagements répertoriés dans la PPI.

Les dépenses opérationnelles qui traduisent un enrichissement du patrimoine de la Communauté urbaine sont constituées, pour 313,03 M€, des crédits d'études pré-opérationnelles, des frais d'insertion, de l'achat de logiciels (7,35 M€), l'acquisition de biens meubles et immeubles (141,93 M€), la programmation de travaux (163,75 M€ hors comptes d'avances).

En 2008, les études spécifiques engagées pour la gestion du plan local d'urbanisme pourront constituer une dépense de 0,40 M€. Les moyens informatiques mis à la disposition des services, tant pour le développement ou l'achat de logiciels que pour le matériel, mobiliseraient 4,48 M€.

Une partie des inscriptions ouvertes pour le paiement des immobilisations corporelles (chapitre 21 pour 141,93 M€) finance l'action communautaire dans le domaine du logement social (25 M€) à un niveau comparable à ces deux dernières années. Les ténements acquis pour des opérations d'urbanisme ou de voirie (26 M€) et la constitution de réserves foncières pour les futurs projets communautaires (8,5 M€) seront également payés sur cette enveloppe. *A contrario*, les ventes foncières consenties par la Communauté urbaine pourraient générer une recette globale de 10 M€, prévision inscrite à la section d'investissement, en mouvements financiers, au chapitre d'investissement 024 produit des cessions.

Au budget primitif 2008, la politique des arbres d'alignement est renforcée avec une inscription portée à 6,93 M€ (2,43 M€ en 2007). Cette prévision concerne l'ensemble des opérations de la PPI (opérations globalisées et individualisées).

Les paiements pour les prestations de travaux atteindront 164 M€. Les programmes annuels de la voirie de proximité et pour le fonds d'initiative communale, initiés dans l'exercice, constitueront à terme des investissements respectivement de l'ordre de 27,6 M€ et 5 M€. Avec une enveloppe de 16 M€, les interventions sur les ouvrages d'art seront significatives : il s'agit des premiers paiements de la rénovation et de la sécurisation des tunnels ainsi que de la maintenance des autres équipements (ponts, passerelles, trémies et murs de soutènement) (8,5 M€ en 2007).

En 2008, la Communauté démarre le chantier de construction du bassin Parilly pour le traitement des eaux pluviales du lotissement Lyder sur les communes de Saint Priest et Vénissieux. En plus du programme annuel pour les ruisseaux qu'il convient de reconduire, elle doit également poursuivre les travaux d'aménagements hydrauliques du ruisseau du Ravin pour la lutte contre les inondations. Ces opérations individualisées impactent la dépense correspondante qui est portée à 3,18 M€ contre 1,2 M€ en 2007. Les

interventions sur les galeries drainantes sont également en hausse avec une ligne de crédit proposée à 1,8 M€ (1,3 M€ en 2007).

Le nombre des mandats de travaux confiés par la Communauté urbaine et prévoyant le versement d'avances de trésorerie est limité. La prévision correspondant aux appels de fonds est stabilisée à 7,489 M€. Elle comprend la somme de 3,889 M€ à remettre à la société Openly pour continuer les actions de gros entretien et de renouvellement des installations du périphérique nord, objet d'une délégation de service public depuis 2006. Par contre, le versement d'avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics continue de progresser : l'inscription correspondante est proposée pour 2,327 M€ contre 0,845 M€ en 2007. La régularisation de l'ensemble de ces écritures, enregistrées sur le compte 238, donne lieu simultanément à l'ouverture d'une prévision de recette de 9,724 M€.

La Communauté urbaine est régulièrement sollicitée par des tiers, principalement les Communes, pour engager des dépenses pour la réalisation d'équipements ou l'acquisition de biens dans le cadre de mandats qui lui sont confiés. En 2008, ces dépenses sont évaluées à 29,184 M€. Avec une inscription de recette de 18,8 M€ pour ces opérations, le portage de la collectivité pour cette année 2008 s'élèverait à 10,4 M€. Cette activité représente, comme en 2007, 7 % du budget opérationnel de dépenses en mouvements réels. 12 M€ concerneraient des opérations foncières, financées par avances pour le même montant ; le solde correspond à des interventions communautaires dans les domaines de la politique de la ville, l'aménagement des espaces publics, le contrat de plan, le développement économique, l'urbanisme. Les recettes à recevoir des tiers bénéficiaires des équipements ou des biens acquis sont attendues pour 18,754 M€, soit une couverture annuelle de 64 % des dépenses de même nature.

Les immobilisations financières retracent au chapitre 27, d'une part, le paiement de la dernière annuité pour l'acquisition de la caserne Sergent Blandan à Lyon (10 M€), d'autre part, le remboursement de cautionnements reçus (0,080 M€). Au chapitre 16, une provision de 0,10 M€ devrait couvrir pour l'année les frais de cautions sur immobilisations et leurs revalorisations éventuelles.

Les inscriptions de recettes opérationnelles sont proposées à 75,47 M€, dont 58,546 M€ en mouvements réels. Hormis les 9,754 M€ pour la régularisation des avances versées dans le cadre de mandats de travaux ou de marchés et les recettes attendues de tiers pour des travaux ou des acquisitions effectués pour leur compte, ces inscriptions identifient principalement :

- les subventions d'équipement reçues des partenaires publics de la Communauté urbaine ou de tiers privés (24,503 M€),
- les créances à recevoir pour les cessions d'actifs accordées en paiement échelonné (5,566 M€),
- en mouvements pour ordre, le produit de la TVA à récupérer sur les travaux et biens achetés pour une activité objet d'une DSP (0,128 M€), la contrepartie des écritures de dépenses pour la valorisation dans le patrimoine de la collectivité des actifs remis à titre gratuit (1,8 M€), l'écriture prévue pour solder la créance communautaire après le versement de la dernière annuité et l'intégration dans le patrimoine du tènement de la caserne Sergent Blandan (15 M€).

Pour 2008, le niveau d'inscription des subventions d'équipement à recevoir enregistre une augmentation de près de 13 M€.

Il est à noter que les participations attendues de l'Etat ou des établissements publics nationaux (9,326 M€) ainsi que de la région Rhône-Alpes (2,840 M€) progressent en 2008 du fait de l'importance des concours financiers contractualisés pour le programme des aides à la pierre : 9,40 M€ sont inscrits à ce titre contre 4,890 M€ l'an dernier.

La contribution du Sytral est également en hausse avec une prévision proposée à 4,187 M€ contre 2,811 M€ en 2007. Ces fonds financent le programme des petits aménagements de voirie (PAV).

Les recettes à venir de tiers pour la construction d'entrées charretières sont estimées à 0,60 M€, soit + 0,20 M€ par rapport à 2007.

Au chapitre des créances (chapitre 27), sont prévues pour 5,566 M€ :

- les encaissements des annuités de tiers pour sept cessions foncières consenties en paiement échelonné, soit 5,438 M€,
- le produit de la TVA attendu au titre du transfert de droit, pour les investissements réalisés et mis à disposition d'un délégataire, soit 0,128 M€. Cela concerne surtout des travaux d'aménagement dans les cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape.

2) - Les opérations financières

En recettes, avec 503 M€, les opérations financières représentent 86,9 % des inscriptions proposées pour la section d'investissement. 342 M€ sont des mouvements réels, dont 275 M€ constitueraient le programme d'emprunts.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la nomenclature M 14 au 1er janvier 2006, les recettes de cessions d'immobilisations sont inscrites en section d'investissement au moment du budget primitif sur le chapitre spécifique 024. Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune exécution au cours de l'exercice comptable ; seule la prévision est mise à jour au fur et à mesure des cessions dont les mouvements réels sont repris en section de fonctionnement au moment du compte administratif. Les ventes de foncier pourraient générer une recette de 10 M€, la collectivité poursuivant ainsi la politique de fort déstockage des biens immeubles engagée en 2005.

Le produit des amendes de police est calculé prudemment à 16,5 M€ pour tenir compte d'une éventuelle baisse des paiements spontanés souvent enregistrée l'année d'élections et d'une probable redistribution par l'Etat de cette dotation.

La taxe locale d'équipement est réévaluée par rapport à 2007 de 4,20 M€ : l'inscription est portée à 14,20 M€ ; le reversement aux Communes serait de 1,7 M€, ce montant est calculé sur la base des paiements à effectuer au titre du second semestre 2007 et du premier semestre 2008.

Les dépenses éligibles 2006 au fonds de compensation de la TVA ont été estimées à 180 M€. La recette attendue en 2008 s'établirait à 26 M€.

Jusqu'à la fin 2004, le besoin de recourir à l'emprunt a été modeste. La Communauté urbaine s'est désendettée. Depuis, avec la mobilisation croissante des moyens financiers pour l'exécution des actions de la PPI (en charge nette : 165,10 M€ en 2004, 228,64 M€ en 2005, 286,14 M€ en 2006), l'encours de la dette a progressivement augmenté passant de 860,1 M€ à 990,9 M€ en 2006. Il devrait être de 1 068 M€ à fin 2007, soit seulement 88 M€ de plus qu'au début du mandat et ce, malgré la forte politique d'investissement conduite.

En 2008, le volume de l'emprunt long terme est estimé à 240 M€ et à 35 M€ pour le court terme.

Les écritures financières pour ordre en recettes sont proposées à 162 M€. Elles comptabilisent :

- au chapitre globalisé 040 opérations d'ordre de transfert entre sections, les annuités 2008 pour l'amortissement des indemnités versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, montant reconduit pour 0,153 M€, et l'amortissement des frais d'études, d'insertion, des logiciels, des biens meubles et immeubles productifs de revenus, des fonds de concours et des subventions d'équipement, ainsi que l'amortissement des immobilisations, soit une inscription de 51,45 M€,

- le prélèvement de la section de fonctionnement de 110,2 M€ qui progresse de plus de 8,5 % par rapport à 2007 (101,58 M€).

En dépenses, les mouvements financiers s'établissent à 135 M€. 134,9 M€ sont des écritures réelles. Le remboursement du capital est passé de 70 M€ en 2002 à 73 M€ en 2003, puis 72 M€ en 2004, 66 M€ en 2005 et à 81,8 M€ en 2006. Pour 2007, le remboursement du capital fait l'objet d'une prévision proche de 122 M€, dont 35 M€ pour un prêt à court terme. La prévision 2008 prend en compte l'amortissement des emprunts restant à réaliser d'ici le 31 décembre 2007. Le remboursement du capital de la dette à long et court terme est de 126,7 M€, soit une évolution de 3,9 % par rapport à l'inscription 2007.

Sont également comptabilisées les subventions d'équipement du budget principal aux budgets annexes du restaurant (0,196 M€) et de l'assainissement (4,54 M€). Il est prévu l'inscription d'une avance remboursable de 1,479 M€ au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. La ligne de sûreté budgétaire réserve 0,069 M€ de prévision de dépenses.

En mouvements pour ordre, l'étalement des subventions d'équipement reçues pour des biens communautaires eux-mêmes amortissables constitue une dépense de 0,403 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires, pour 2008, en date du 12 novembre 2007 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2008 du budget principal arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 651 447 681 €.

2° - Confirme que :

a) - suivant la délibération en date du 2 décembre 1996, le budget principal est voté, conformément à la nomenclature comptable M 14, par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés, et des chapitres particuliers que sont les frais de fonctionnement des groupes d'élus et les comptes de tiers,

b) - la taxe sur les ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2008 :

- d'un produit de 518 300 000 € au titre de la fiscalité directe locale,

- d'un produit de 101 305 800 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par référence aux indices de traitement de la fonction publique territoriale ; les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Autorise monsieur le président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus par le budget principal, pour l'exercice 2008, et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,